

Enfants de Partout

numéro
152

La revue des donateurs du BICE

NOVEMBRE 2017 – TRIMESTRIEL – PRIX 2 €



www.bice.org

AVEC VOUS DEMAIN

Scolarisation
et résilience
au Népal p.3

EN DIRECT DU TERRAIN

Un manuel du BICE
au service des
victimes d'abus p. 4

ENFANTS TRAVAILLEURS

Avancées et nouveaux défis



Sommaire

P. 3

Avec vous demain

Au Népal, un lieu protecteur pour les plus vulnérables

P. 4 à 5

En direct du terrain

Le réseau BICE, expert de la prise en charge des enfants victimes d'abus

P. 6 à 7

Dossier

Le point sur le travail des enfants

P. 8

Agenda

- Fais-moi sourire !
#MakeMeSmile
- Du 16 au 18 novembre, rendez-vous au Festival *Enfances dans le monde*

Prière

Doux enfant de Bethléem

Edito

FAUT-IL SE RÉSOUDRE À CE QUE DES ENFANTS TRAVAILLENT ?



Chers amis,
Nous avons tous en mémoire des photos d'enfants, parfois tout jeunes, travaillant sans aucune protection dans des mines ou des usines, ou des témoignages édifiants de petites filles domestiques ou portefaix. Ces réalités sont choquantes, bouleversantes. Ce sont là les pires formes de travail des enfants, celles qui tiennent davantage de l'esclavage et que les États s'engagent à éradiquer, avec des résultats encourageants depuis quelques années.

Mais faut-il pour autant interdire purement et simplement tout travail des enfants, même quand il y va de la survie des familles ? C'est une des questions qui opposent parfois les instances internationales et certaines ONG aux enfants travailleurs eux-mêmes. Depuis plusieurs années en effet, ceux-ci s'organisent en associations et revendiquent leur droit à pouvoir travailler, mais en bénéficiant d'emplois dignes et sûrs et ne compromettant pas leur accès à l'école. Nous avons choisi de donner la parole à l'un d'eux, pour éclairer aussi cet aspect de la très délicate réalité du travail des enfants.

L'autre grand sujet de ce numéro est celui de l'abus sexuel des enfants. Il ne fait pas débat, c'est la tolérance zéro qui est de mise. Le BICE œuvre dans ce sens depuis des années avec l'ensemble de ses partenaires. Le résultat est un réel savoir-faire à toutes les étapes, de la prévention jusqu'à la prise en charge des victimes. Un savoir-faire qui donne lieu aujourd'hui à un manuel édité en quatre langues et mis à la disposition des professionnels et des organisations qui travaillent à faire reculer la souffrance des enfants, grâce à votre soutien. Soyez en chaleureusement remerciés !

Olivier Duval, Président du BICE

De vous à nous



INTERNET : UN DOSSIER QUI FAIT RÉAGIR

Dans notre précédent numéro d'**Enfants de Partout**, nous vous avons invités à réagir aux articles qui vous ont particulièrement plu, vous ont émus ou peut-être surpris...

Vos réactions au sujet de notre dossier consacré à Internet ont été nombreuses. Si beaucoup d'entre vous se sont dits intéressés, certains ont trouvé que les dangers d'Internet pour les enfants y étaient « surévalués ». D'autres encore auraient souhaité que nous allions plus loin... C'est, en tout cas, un sujet qui ne vous a pas laissés indifférents et sur lequel grands-

parents et parents ont conscience du rôle qu'ils ont à jouer. Et c'est tant mieux ! En effet, le BICE réaffirme ici l'importance d'accompagner l'enfant dans sa relation au monde digital.

Nous sommes ravis de ces premiers échanges avec vous, chers lecteurs. Continuez à nous écrire, soit par e-mail (contact@bice.org), soit à notre adresse postale (BICE, 70 bd de Magenta, 75010 Paris). Avec votre accord, nous publierons les courriers ou réactions qui nous paraîtront les plus significatifs.

NEPAL : ACCUEILLIR ET PROTÉGER 90 ENFANTS VULNÉRABLES

Tout part d'une formation sur la résilience menée par le BICE dans la banlieue de Katmandou. Lors d'ateliers avec des enfants du quartier, il est apparu que beaucoup d'entre eux étaient victimes d'exploitation au travail ou de maltraitance, et que rien ne les en protégeait...



On se souvient avec émotion du tremblement de terre meurtrier qui a eu lieu au Népal en 2015.

Beaucoup d'orphelins de cette tragédie se sont réfugiés à Budhanilkhanta, dans la banlieue de Katmandou. Ils y vivent parmi les familles venues des régions pauvres et isolées du pays et des enfants laissés seuls par des parents émigrés vers les pays du Golfe. Le plus souvent obligés de travailler après l'école, comme domestiques ou ouvriers d'usine, les enfants, déjà très fragilisés, sont sans défense face à la maltraitance et à l'abus. Ils ne bénéficient même pas du minimum en termes de soins de santé ou d'alimentation.

Un projet né de l'enthousiasme

Cette dure réalité est apparue au BICE et à AAWAAJ, son partenaire au Népal, lors d'une formation sur la résilience où les enfants étaient amenés à exprimer leur ressenti face à des situations à risque. Parmi les 24 professionnels de l'enfance participant à ces ateliers, se trouvait l'un des professeurs de l'école publique locale. Son enthousiasme, en découvrant combien il est possible d'aider ces enfants en les accompagnant vers la résilience, a beaucoup contribué à la création d'un espace adapté au sein même de l'école de Kapan Bal Uddar.

Un espace sûr et adapté pour des enfants très fragiles

Cet espace structuré et sûr ouvrira en janvier 2018 ; il accueillera chaque année, 30 enfants entre 8 et 12 ans parmi les plus vulnérables de la communauté, afin qu'ils puissent jouer et échanger entre eux, après l'école, sous la protection d'un personnel formé. L'enjeu est de les aider à faire face aux risques de maltraitance auxquels ils sont confrontés. Les enfants y bénéficieront d'un soutien



D'autres projets de ce type sont en attente.

Aidez-nous à les mettre en place, pour aider davantage d'enfants.

MERCI POUR CHACUN DE VOS DONNÉS !

scolaire et d'activités pour renforcer leur confiance et leur résilience.

3 ans pour renforcer les droits des communautés marginalisées

Les 8 enseignants qui encadreront ces enfants pendant les 3 prochaines années auront appris à identifier ceux d'entre eux, susceptibles d'avoir subi des maltraitements ou des abus, afin qu'ils soient orientés au plus tôt vers les organisations compétentes. 6 des assistants sociaux ayant participé à la formation en 2016 feront partie de l'équipe dès l'ouverture du centre. 20 autres seront



formés lors de la deuxième année du projet.

Le centre sera également ouvert aux parents ou adultes référents, afin qu'ils puissent participer aux activités de leurs enfants. L'objectif est de les sensibiliser à la bientraitance et à la parentalité positive. Une façon de renforcer peu à peu ces communautés marginalisées pour qu'elles puissent mieux préparer l'avenir de leurs enfants et faire entendre leurs droits.

ABUS SEXUEL : UN PAS DE PLU



Cela fait des années que le BICE œuvre pour prévenir l'abus sexuel des enfants et accompagner les victimes. A l'issue d'un programme de 3 ans mené avec nos partenaires du monde entier, nous bénéficions d'une expertise unique qui fait aujourd'hui l'objet d'un manuel. Publié en 4 langues, celui-ci va servir à former toujours plus de professionnels*.

Ce manuel illustre notamment les propos des experts par des pratiques innovantes développées au sein du réseau BICE. *Enfants De Partout* a identifié les 4 plus représentatives...

1

CÔTE D'IVOIRE, MALI, TOGO, PÉROU ET CAMBODGE :

UNE PERSONNE DE RÉFÉRENCE À LAQUELLE SE CONFIER

L'idée consiste à identifier, dans la communauté, une personne de confiance vers laquelle les enfants sauront qu'ils peuvent se tourner sans crainte, s'ils sont violentés. D'où l'importance que cette personne soit connue et reconnue pour sa force morale, son autorité naturelle et qu'elle soit disponible pour cette mission. En Afrique, plusieurs de nos partenaires assurent la formation de ces personnes relais sur différents aspects, comme l'identification des signes de souffrance chez l'enfant victime ou le processus de signalement aux instances compétentes. Ils les aident également à se faire connaître dans la communauté.

2

POLOGNE : UN N° POUR LES ENFANTS EN DANGER

En Pologne, c'est à un partenaire du BICE qu'a été confiée la gestion de la ligne d'assistance téléphonique destinée aux enfants victimes de maltraitance ou d'abus. En composant le 116111 (numéro valable partout en Europe), ceux-ci sont sûrs de trouver une oreille bienveillante et compétente.

Les 60 employés, stagiaires et bénévoles qui reçoivent les appels dans les 8 bureaux répartis dans tout le pays, sont à leur écoute de 12 h à 22 h, 7 jours sur 7. Tous professionnels de l'enfance, ils savent comment répondre à ces enfants et les conseiller ; ils traitent en moyenne 11 000 appels par an.

Si l'interlocuteur sent qu'il y a un danger immédiat d'agression ou de suicide, il fait intervenir la police (environ 80 interventions chaque année). Ce service ne remplace certes pas les parents, les enseignants ou les éducateurs, mais il est précieux quand l'enfant n'a personne vers qui se tourner.

3

CÔTE D'IVOIRE : PLAIDOYER POUR LA GRATUITÉ DU CERTIFICAT MÉDICAL

L'examen médico-légal est essentiel pour que justice soit faite lors d'abus sexuels. D'où l'importance que cet examen soit gratuit et facile à réaliser, afin d'éviter les retards de procédure ou la disparition de preuves.

Lors d'un état des lieux des pratiques juridiques réalisé dans le cadre de notre programme sur l'abus sexuel, notre partenaire en Côte d'Ivoire a mesuré qu'il manquait de médecins légistes formés et que ces certificats étaient trop chers pour les jeunes victimes. Il a alors décidé de plaider pour la gratuité de l'ensemble des expertises médicales et psychologiques, la formation de médecins et l'octroi de primes aux médecins légistes.

Un plaidoyer relayé par le BICE auprès des institutions internationales et nationales a notamment permis d'aboutir, dans un 1er temps à ce que le dépôt de plainte ne soit plus subordonné à la présentation du certificat en attendant que sa prise en charge soit effectivement gratuite.



*La publication, éditée en anglais, espagnol, français et russe, sera diffusée à l'ensemble des partenaires du BICE. Elle est également disponible sous format PDF pour tous les professionnels qui accompagnent les enfants victimes.

Si vous souhaitez la recevoir : contact@bice.org

S VERS LA TOLÉRANCE ZÉRO



Nos partenaires agissent pour protéger l'innocence des enfants.



TOGO : **QUAND LES ONG SE** **CONSTITUENT PARTIE CIVILE**

Afin de permettre aux victimes de bénéficier d'un procès aussi équitable que possible, une ONG peut se constituer partie civile. C'est ce que fait notre partenaire au Togo dans des affaires de viols avec circonstances aggravantes ou quand la santé de l'enfant est mise en danger. La décision se prend après une évaluation des difficultés rencontrées par la victime (intimidation, risque de rétractation, absence de soutien de la famille...). Il s'agit d'un engagement fort, sur le long terme, qui peut valoir à l'ONG de subir des pressions si sa mobilisation dérange. Mais cela en vaut la peine. L'expérience montre en effet que les magistrats traitent alors l'affaire plus rapidement, et en se montrant plus attentifs au bon déroulement de la procédure.

Témoignage

L'HISTOIRE D'HAWA EST BASÉE SUR UN CAS RÉEL MAIS ANONYMISÉ, ELLE MONTRE QUELQUES-UNES DES DIFFÉRENTES ÉTAPES QUE TRAVERSE UN ENFANT VICTIME D'ABUS SEXUEL.



Hawa est une enfant Togolaise, orpheline de père et de mère, âgée de 13 ans, qui vit avec sa tante paternelle.

Elle a été violée par un colocataire de celle-ci, âgé de 40 ans, dans la nuit du 20 avril 2015. La tante paternelle, témoin des faits, a immédiatement porté l'information au propriétaire qui lui a conseillé

de régler cette affaire à l'amiable. Cette proposition a été acceptée par la tante.

Heureusement, Hawa avait entendu dire qu'en cas d'abus sexuel, les autorités compétentes devaient être saisies par le biais d'une structure étatique. Elle a ainsi appelé la ligne verte togolaise, le 1011, qui permet de signaler les cas d'abandon d'enfant, de maltraitance, de traite, de violence ou encore d'enfant en situation de rue. Les responsables ont déclenché la procédure nécessaire pour faire examiner Hawa par un médecin et la faire assister d'un conseiller juridique. En effet, comme mineure, Hawa ne pouvait pas introduire la procédure en son nom propre. Le conseiller a recherché l'une de ses tantes maternelles afin que la procédure puisse être suivie et il a facilité l'accueil de la jeune victime dans un centre adapté pour la protéger.

Une plainte avec constitution de partie civile a été déposée par l'avocat, en s'appuyant sur l'expertise médicale et l'acte de naissance, tout ceci moyennant le paiement d'une caution. Hawa a été entendue. L'auteur de l'infraction a été interrogé et transféré à la prison par mandat de dépôt.

Hawa a compris la nécessité de porter plainte pour que justice lui soit rendue. Pour la manifestation de la vérité, une instruction a été ouverte : des auditions et une confrontation ont ainsi été réalisées.

Grâce aux structures existantes et à sa volonté, Hawa, avec l'aide du juge d'instruction, a obtenu que justice soit rendue. Pour la poursuite de la procédure, le juge d'instruction a transmis le dossier à la chambre d'accusation qui a rendu un arrêt de renvoi devant la cour d'assises. Les membres du jury, les conseillers et le président de la cour d'assises ont admis qu'il s'est agi d'un crime et ont condamné l'accusé à 10 ans d'emprisonnement et au paiement de la somme de 5 000 000 FCFA (environ 7 600 €) à titre de remboursement des frais médicaux et de dommages-intérêts pour tous les préjudices subis par la jeune fille.

Avec l'appui des travailleurs sociaux, une médiation familiale a eu lieu afin que Hawa puisse retourner auprès de sa tante paternelle et de sa communauté, sans représailles. Elle poursuit désormais ses études.



TRAVAIL DES ENFANTS : AVANCÉES ET NOUVEAUX DÉFIS

C'est à Buenos Aires que se tiendra en novembre, la IV^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants. L'occasion pour Enfants de Partout de faire le point sur l'impact positif des politiques menées jusqu'à présent, mais aussi sur les nouvelles formes de travail des enfants, observées dans les populations en zone de conflit ou de catastrophe... ou même en Europe.

➤ C'est à partir de 1997, à l'initiative de l'OIT (Organisation Internationale du Travail), que les pays du monde entier ont pris l'habitude de se réunir tous les cinq ans et de se concerter sur les moyens et politiques à mettre en œuvre pour éviter aux enfants d'avoir à travailler et de compromettre ainsi leur scolarité, leur santé et leur développement. Vingt ans plus tard, et alors que va se tenir à Buenos Aires la IV^{ème} Conférence mondiale sur l'élimination durable du travail des enfants, les progrès réalisés sont incontestables.

Une prise de conscience en Inde

Premier sujet de satisfaction, les deux conventions internationales de l'OIT (N° 138 et 182) qui fixent l'âge minimum à partir duquel un enfant peut travailler et qui bannissent les pires formes de travail des enfants, ont été ratifiées par la quasi-totalité des pays. C'est le cas notam-

168
MILLIONS D'ENFANTS
SOIT 11 % DE LA
POPULATION
INFANTILE

ment de l'Inde, pays qui compte le plus d'enfants travailleurs en nombre absolu. Ces conventions y entreront en vigueur en juin 2018, une étape décisive dans la lutte contre l'exploitation des enfants.

Un progrès à deux vitesses

Autre motif de satisfaction, la baisse du nombre d'enfants travailleurs dans le monde. En 2013, date du dernier rapport publié par le BIT (Bureau International du Travail), le nombre d'enfants travailleurs dans le monde était de 168 millions, soit 11 % de la population infantile. C'est

énorme, mais c'est 78 millions de moins qu'en 2000. Un progrès à deux vitesses néanmoins, car selon Jakub Sobik, directeur de la communication de l'ONG Anti-Slavery International, la proportion d'enfants effectuant un travail forcé n'a, quant à elle, pas baissé de façon significative entre 2005 et 2012.

Des réalités plus ou moins acceptables

Derrière le terme de « travail des enfants » se cachent des réalités très diverses. Il y a le travail que l'on peut considérer comme acceptable dans des conditions économiques extrêmes (voir notre encadré), et l'exploitation pure et simple. Jakub Sobik précise : « *Certaines personnes affirment que le travail des enfants peut leur être bénéfique. Mais elles parlent alors d'un travail pertinent par rapport à leur âge et à leur développement. Par exemple quand un enfant plus âgé contribue au travail de ses*



parents après l'école, et acquiert ainsi des compétences nouvelles. Mais la définition juridique du travail des enfants se réfère à des activités qui nuisent à l'enfant, le privent de son enfance et de sa scolarité, voire même mettent sa santé et son développement en danger. »

Les nouveaux défis

Au printemps dernier, l'OIT alertait sur de nouvelles situations de travail observées chez des enfants qui vivent dans les zones de conflit ou de catastrophe. En effet, quand tout est détruit, quand les enfants se retrouvent séparés de leurs familles ou dans des camps, gagner de quoi survivre s'impose. Plus encore pour les enfants qui restent dans ces zones et qui se retrouvent contraints à travailler. Cela va de la récupération de matériaux dans les décombres et les gravats, à l'enrôlement comme enfant soldat, comme espion, auxiliaire ou porteur ; des formes de travail qui relèvent davantage de la maltraitance et de l'esclavage.

Agir aussi sur les conditions de travail des parents

La communauté internationale s'est fixée comme objectif d'éliminer le travail des enfants à l'horizon 2025, ainsi que les formes contemporaines d'esclavage d'ici 2030. Si l'on souhaite vraiment y parvenir, il convient de prendre le problème de plus haut, comme l'explique Jakub Sobik. « Il faut agir en amont du travail des enfants, en nous attaquant aux problèmes de pauvreté dans le monde et d'exploitation des personnes. Quand les parents auront des emplois décents et décentement rémunérés, leurs enfants pourront aller à l'école plutôt qu'au travail. »



INTERVIEW

« Depuis l'âge de 7 ans, je vends des jus de fruits et de la glace au marché central. »

Dans de nombreuses régions du monde, comme en Amérique latine, les situations de très grande pauvreté ne laissent pas d'autres choix aux enfants, parfois très jeunes, que de travailler pour contribuer à la survie de leurs familles. Certains se sont regroupés en associations pour demander le respect de leurs droits. Nous avons choisi de donner la parole à Daniel, l'un d'eux. Ses propos montrent bien à quelles dures réalités les enfants de ces pays ont à faire face, dès le plus jeune âge.

Quel âge avez-vous et depuis quand travaillez-vous ?

Daniel : J'ai 13 ans. Depuis l'âge de 7 ans, je vends des jus de fruits et de la glace au marché central d'Abasto d'Asunción. Je le fais avec ma grand-mère maternelle et, jusqu'à récemment, avec mon frère de 16 ans qui travaille aujourd'hui comme cireur de chaussures à la gare routière d'Asunción.

Vous faites partie d'une organisation d'enfants travailleurs ? Dans quel but ?

Je suis délégué de la CONNAT's, l'organisation qui regroupe les enfants et adolescents travailleurs. Nous demandons que notre travail soit reconnu et que nous puissions l'exercer en sécurité. Nous insistons tout particulièrement sur le droit à l'école mais aussi au logement. Nous essayons de faire en sorte que les adolescents travailleurs ne soient pas montrés du doigt, mais que leurs efforts soient

valorisés, car nous travaillons pour survivre !

Obtenez-vous des résultats, et si oui, lesquels ?

Les choses se sont améliorées, du moins sur le marché où nous avons désormais un dispensaire médical, une salle où manger, un soutien scolaire (assuré par l'association Callescuela, partenaire du BICE) et où nous sommes mieux protégés. Un Conseil municipal pour les enfants a été créé par la municipalité. La CONNAT's y représente les enfants travailleurs. C'est un vrai progrès car des projets sont réalisés et des décisions sont prises pour le bien des enfants et des adolescents. Il est capital que nous y soyons présents afin que notre voix soit entendue et prise en compte.

Par contre, nous sommes inquiets de voir que de plus en plus d'enfants prennent de la drogue et que personne ne s'en préoccupe.

QUAND L'EUROPE REMET SES ENFANTS AU TRAVAIL

→ Dans son essai « Le salaire des enfants, une enfance au travail en Europe aujourd'hui » la grande reporter Cécile Allégra* a créé l'émotion. L'enquête qu'elle a menée en Italie, en Grande Bretagne, en Bulgarie et même en France révèle une résurgence du travail des enfants, due à la crise économique. A Naples par exemple, des gamins travaillent dans la restauration ou le BTP pour des salaires de 2 à 6 euros par jour. On parle de quelque 50 000 enfants qui auraient disparu du système scolaire. En Grande Bretagne, le phénomène touche une classe moyenne qui s'est paupérisée et a recommencé à mettre ses enfants au travail. On voit ainsi des enfants ou jeunes adolescents livrer le lait la nuit et aller à l'école le jour, avec l'impact que l'on imagine sur leur santé et leurs résultats. En Bulgarie, c'est à la récolte du tabac que des enfants sont employés en masse, les salaires de leurs parents ne suffisant plus à entretenir la famille.

* Prix Albert-Londres 2015 pour « Voyage en barbarie », un film qui raconte le trafic et la torture des Érythréens depuis la Corne de l'Afrique jusqu'au désert du Sinaï

Agenda

FAIS-MOI SOURIRE ! #MAKEMESMILE

Ce 20 novembre, le BICE a décidé de célébrer la Journée mondiale de l'enfance avec tous les enfants soutenus par ses partenaires du monde entier... et avec un sourire ! Les enfants seront donc invités à dessiner ou écrire ce qui les fait sourire : dessins et textes seront ensuite « postés » sur une page Facebook dédiée, afin qu'ils soient partagés par tous les enfants participants.

Si vous souhaitez vous aussi participer à cette opération, n'hésitez pas à dessiner (ou écrire) ce qui vous fait sourire, ou ce qui fait sourire les enfants autour de vous.

Envoyez vos dessins ou textes à :

BICE, 70 bd Magenta, 75010 Paris
ou par email à smile@bice.org

DU 16 AU 18 NOVEMBRE, RENDEZ-VOUS AU FESTIVAL ENFANCES DANS LE MONDE



La 7^{ème} édition de notre festival de films documentaires *Enfances dans le monde* aura lieu du 16 au 18 novembre, au cinéma les 7 Parnassiens, bd du Montparnasse à Paris.

Pour découvrir notre programmation 2017 : www.enfancesdanslemonde.com

Prière

DOUX ENFANT DE BETHLÉEM



Doux enfant de Bethléem,
accorde-nous de communier
de toute notre âme
au profond mystère de Noël.

Mets dans le cœur des hommes cette paix
qu'ils recherchent parfois si âprement,
et que Toi seul peux leur donner.

Aide-les à se connaître mieux,
et à vivre fraternellement
comme les fils d'un même Père.

Découvre-leur Ta beauté,
Ta sainteté et Ta pureté.
Éveille dans leurs cœurs
l'amour et la reconnaissance
pour Ton infinie bonté.

Unis-les tous dans Ta charité
et donne-nous Ta céleste paix.

Jean XXIII

Bon de générosité

(À retourner avec votre chèque, dans l'enveloppe T jointe)

☐ **Oui**, je soutiens les actions du BICE
pour protéger les enfants les plus vulnérables.

Je fais un don de :

☐ 50 € ☐ 100 € ☐ 150 €

Soit, après déduction fiscale ➤ 17 €, 34 €, 61 €

➔ Merci de m'adresser mon reçu fiscal. Si je suis imposable, je pourrai déduire 66% de mon don.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Num de fidélité BICE (facultatif) :

Le BICE répartit l'ensemble des dons collectés en fonction des besoins, pour répondre au mieux à l'ensemble de ses missions de défense des droits des enfants.

Conformément à la loi du 6/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions par courrier d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre. ☐

Pour un don régulier, voir le bulletin de don joint à ce numéro.



Le BICE est agréé par le Comité de la Charte du don en confiance.

Enfants de Partout N°152 – Novembre 2017 – Trimestriel – Directeur de publication : Olivier Duval - Rédacteur en Chef : Pascale Kramer - Ont contribué à ce numéro : Nathalie Dobozy, Véronique Brossier, Monique Scherrer, Sandrine Heurteux, Marisa Zerial.
Photos : Couv. : © T. Louapre, Bice ; P.2-3 : © L. Winter, BICE ; P.4-5 : © Université catholique de Milan - V. Hurtubia, BICE ; P.6-7 : © T. Louapre, Daniel Cardozo, BICE ; Maquette : De Villeneuve et Associés ; C. Rocolle - Imprimerie : Uniservices, La Prairie, 91140 Villebon-sur-Yvette - CPPAP : 0917 H83521 - N° ISSN : 0252-2799 - BICE, 70 boulevard de Magenta, 75010 Paris - Tél. : 01.53.35.01.00 - E-mail : contact@bice.org - CCP 16 - 70211 C Paris ; Site internet : www.bice.org. Ce numéro comporte un encart Catalogue VPC 2018 et un encart Festival *Enfances dans le monde*, pour le département 75. Diffusion générale.